

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

Objet :

FRAIS DE REPRESENTATION
DU MAIRE

N° : D - 2023 - 04 - 12 - 06

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Jean-Philippe GARCIA, Béatrice RIERA, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES.

Procurations : M. Thierry CELMA à M. Didier MONTIER, Mme CHOLLET Marie à M. Claude VIDAL, Mme Agnès TOMASO à Mme Marie-Jeanne MULLER, M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Mylène NAUDIN à Mme Béatrice RIERA, M. Julien PUJOL à M. Julien RIBES, Mme Solène PELLE à Mme Myriam AGUILA.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MULLER.

Début de séance : 18h30

Le Conseil Municipal, considérant l'article 2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide d'indemniser le Maire du montant des dépenses supportées par lui dans l'exercice de ses fonctions.

L'assemblée vote, par 22 voix dont 9 procurations pour et 1 abstention de M. le Maire, la somme unique forfaitaire et annuelle de 2 000 €.

LE CONSEIL

Dit que cette somme sera prélevée du C/6536 du BP 2023 de la commune pour lui être versée en une seule fois.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le **20 AVR. 2023**

ID : 034-213401359-20230412-D2023_04_12_006-DE

La Secrétaire,

Le Maire,

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **18 AVR. 2023**
Et publication ou notification
Du **20 AVR. 2023**
Le Maire :

Marie-Jeanne MULLER

Jean-François GUIBBERT

